

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : M. BOULAY

Secrétaire de séance : Mme DOMBRE Françoise

Approbation et signature du PV de la réunion du 29 mai 2009.

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE :

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent communal actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe a les conditions requises pour un avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2009 et que la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale a donné le 26 mars 2009 un avis favorable à cet avancement de grade.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter de la même date après avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

RAPPORT 2008 SUR L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire donne lecture du rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention (E DAURON) émet un avis favorable à la lecture du rapport annuel 2008 du service de l'assainissement.

E ROULLEAU signale que les recettes du service assainissement couvrent difficilement les dépenses et qu'il faut penser à une augmentation du prix de la redevance assainissement pour la prochaine période de consommation.

REPAS DU 14 JUILLET :

Le Maire rappelle que cette décision était prise chaque année et demande au conseil de prendre définitivement cette décision.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'offrir le repas champêtre du 14 juillet aux sapeurs pompiers d'Orchaise, aux musiciens de la Fanfare d'Orchaise et aux employés communaux.

MODIFICATION D'UN POSTE DE SURVEILLANTE ET AIDE-CANTINIÈRE :

Le Maire informe le conseil de la démission de l'agent occupant le deuxième poste de surveillante et aide-cantinière. Il propose d'augmenter le nombre d'heures de ce poste pour permettre une deuxième surveillance à l'école le matin et le soir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter à 10 h le nombre d'heures par semaine du 2^{ème} poste de surveillante et aide-cantinière et charge le Maire de recruter un nouvel agent sur ce poste.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE BEAUCE VAL DE CISSE :

Le Maire demande au conseil de prendre une délibération non mise à l'ordre du jour concernant une modification des statuts de la Communauté de Communes Beauce Val de Cisse.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Beauce Val de Cisse selon la rédaction suivante :

Création, aménagement et entretien de la voirie : La création ou aménagement et entretien du réseau voirie d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire les voies correspondant aux critères suivants :

- Desserte des zones d'activités d'intérêt communautaire au sens strict du terme,
- Desserte des entreprises majeures,
- Desserte des déchetteries,

... / ...

... / ...

- **Voies de liaison entre deux RD et entre une VC et une RD : seules les continuités de RD dont la fréquentation est supérieure à 50 véhicules légers à la journée sont retenues,**
- **Voies dont la fréquentation dépasse 50 véhicules légers à la journée,**
- **Circuits de ramassage scolaire,**
- **Sont exclues les voies de centre-bourg et celles fréquentées par les seuls riverains.**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour les maisons situées 5, Grande rue et la maison située 8, rue de Touche Moreau.

DROIT DE PREEMPTION SAFER :

Le Maire informe le conseil des ventes de terrains soumises au droit de préemption de la SAFER au cours du 2^{ème} trimestre 2009.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - informe le conseil que le prêt (300 000 €) du budget lotissement arrive à terme. Un autre prêt est nécessaire et il demande donc au conseil de se prononcer au prochain conseil pour les modalités.
 - Informe de la demande du directeur de l'école maternelle de Molineuf qui cherche un terrain pour installer un cirque pour une semaine dans le cadre d'un projet scolaire. Le terrain proposé est le terrain utilisé lors du vide grenier du 1^{er} mai.
 - Informe que le nouveau copieur arrive vendredi 3 juillet prochain
- E DAURON demande des informations sur la participation des communes pour les écoles privées. Le Maire dit qu'une loi doit être votée bientôt qui stipulera les critères pour lesquelles les communes ne seront pas redevables de cette participation.
- P. ULMI demande au conseil les personnes volontaires pour assurer la bonne organisation du 14 juillet. Le planning sera envoyé à tous sous forme de tableau
Il informe qu'il a participé avec Joël DRONIOU au stage d'artificier.
- J. L. SLOVAK :
 - Informe que les propriétaires du Vieux Moulin d'Orchaise veulent céder leur droit d'eau. Il demande donc si la commune veut récupérer ce droit. La commune ne donne pas suite. J. L. SLOVAK fera donc cette proposition au Syndicat de la Cisse Moyenne.
 - informe que l'expert nommé par l'assurance est venu constater les fissures à la station d'épuration.
 - Informe qu'il a rendez-vous avec la DDEA pour la réfection de la rue de Touche Moreau
- J.M. AURIOL **présente les avant-projets** d'aménagement du clos de la Mulotière, des entrées du village et de la place de l'église effectués par le CAUE.
La **pré-étude** du « clos de la Mulotière » sera exposée lors de la fête de quartier prévu samedi 4 juillet prochain aux habitants du clos et un cahier sera tenu à leur disposition pour les commentaires.
- N. DE CLERCQ enverra à tous **le cadre de l'intervention des contrats de Pays de 3^{ème} génération** (Pays Beauce Val de Loire). Il sera accès sur l'habitat et l'urbanisme.
- S. JOCARD annonce qu'un bilan sera fait par VAL ECO concernant la distribution des bacs de collecte d'ordures ménagères.
Lors de la réunion, il a été annoncé une hausse de la redevance spéciale (pour les entreprises).
- PJ. DRONIOU
 - informe d'un devis pour les stores de la salle ASLO pour un montant de 1 392 € TTC
 - informe que la société SITA va envoyer un chèque de 5 000 € pour subventionner les travaux de réfection du stade.

Prochain conseil le vendredi 31 juillet
Séance close à 23 h 15

Fait à Orchaise, le 29 juin 2009
Le Maire,

Gérard CHARZAT